

Commune de LAILLY EN VAL
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 janvier 2019

Nombre de conseillers : 23

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 10 janvier 2019

Date d'affichage : 10 janvier 2019

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme N. BOUCHAND, Mme F. BRETON, Mme M.J. COUDERC, M. Y. FICHOU, M. J.P. FROUX, M.M. GRIVEAU, Mme M.P. LACOSTE, Mme A. LAMBOUL, M. G. LEPLEUX, M. E. MELLOT, M. R. MOIRE, M. H. VESSIERE, Mme E. FOSSIER, M. P. PICHON.

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à M. G. LEPLEUX,

Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à M. M.P LACOSTE,

Mme V. GUERIN a donné procuration à Mme M.J. COUDERC,

M. J.N. MILCENT a donné procuration à M. P. GAUDRY.

Absent(s) : M. J.Y. MARQUET, M. S. MORIN, M. F. PREVOST

Président : M. Ph. GAUDRY, Maire

Secrétaire de séance : Mme F. BRETON

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018
2. DETR (automatisation portail, visiophone et sanitaires élémentaire)
3. Rétrocession concession cimetièrè
4. Columbarium et jardin du souvenir
5. Attribution du taux d'indemnité au comptable du trésor
6. 14 rue des Ecoles
7. City stade
8. Mise à jour des tarifs 2019
9. Décision modificative budget 2018
10. Cessation contrat Primagaz
11. Questions diverses
12. Questions des membres.

1. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018

Le procès-verbal du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

M. R. MOIRE demande le devis de revêtement de sol des dortoirs maternels et informe des conditions d'humidité qu'il peut y avoir dans les sols, ce qui explique les désagréments rencontrés.

Monsieur le Maire explique la situation rencontrée aux dortoirs et informe le conseil que les assurances ont été contactées.

2. DETR (automatisation portail, visiophone et sanitaires élémentaire)

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Ben'Elec à hauteur de 10 399,03 TTC concernant l'automatisation des portails et des portillons aux écoles. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des questions.

M. R. MOIRE demande une précision sur la marque des kits de motorisation des bras utilisés.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un mail réceptionné le vendredi 11 janvier concernant une estimation par le Conseil d'Accompagnement à Projet du Département du Loiret à hauteur de 153 021 € HT pour la création des toilettes à l'école élémentaire. Monsieur le Maire précise que cette demande permet un accompagnement du Département et des économies pour la commune à hauteur de 3 500 €.

Délibération n° 1901_1

Objet : DETR 2019 - ANNULE, REMPLACE LA PRÉCÉDENTE DÉLIBÉRATION n°1812-105

Vu la circulaire DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en date du 5 décembre 2018,

Considérant la délibération n° 1812_105,

Considérant le projet de création de sanitaires à l'école élémentaire, éligible à la dotation,

Considérant le projet d'installation d'un visiophone et d'automatisme des portails du groupe scolaire, éligible à cette dotation,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité

DÉCIDE

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à constituer deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2019 et à signer tout document se rapportant à ces 2 dossiers.

Pour le 1^{er} dossier :

- **de solliciter** au titre de la DETR 2019, la somme de 53 558,40 € €, soit un taux de 35 % pour le projet de création de sanitaires dans l'enceinte du groupe scolaire d'un montant prévisionnel de 153 024 € HT,

- **d'accepter** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	153 024 € HT	DETR	53 558,40€
		Autofinancement	99 465,60€
Total	153 024 €	Total	153 024 €

Pour le 2^{ème} dossier :

- **de solliciter** au titre de la DETR 2019, la somme de 3 033,05 € soit un taux de 35 % pour le projet d'installation d'un visiophone et d'automatisme des portails du groupe scolaire d'un montant de 8 665,86 € HT,

- **d'accepter** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	8 665,86€ HT	DETR	3 033,05 €
		Autofinancement	5 632,81 €
Total	8 665,86 €	Total	8 665,86 €

3. Rétrocession concession cimetière

Monsieur le Maire expose le déroulement chronologique de la prise d'une concession pour 50 ans d'un administré qui n'est plus sur la commune. Ce dernier souhaite remettre la concession à disposition de la commune et demande une indemnité pour le temps restant qui ne sera pas utilisé, soit 5 ans.

Délibération n° 1901_2
Objet : Rétrocession concession cimetière

Suite au courrier d'un administré stipulant son souhait de rompre son engagement pour une concession allant jusqu'en 2024,

Considérant sa demande d'être indemnisé sur les 5 années restantes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

Et à l'unanimité

DECIDE

DE NE PAS PROCÉDER au versement de l'indemnité pour le temps restant à courir.

4. Columbarium et jardin du souvenir

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il manque un élément concernant la tarification d'une dalle. Ce point est reporté.

5. Attribution du taux d'indemnité au comptable du trésor

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en 2018, l'indemnité attribuée au comptable public était à hauteur de 50 %, soit 550,58 € et demande leur avis pour l'année 2019.

M. J.P. FROUX précise qu'aucune proposition de demande spécifique n'a été formulée en 2018 par le comptable du trésor. Cette indemnité n'est pas justifiable.

Mme M.P. LACOSTE pense qu'il ne faut pas s'y opposer et lui verser afin d'éviter d'être bloqué pour certains projets communaux.

M. FROUX déplore qu'il est inconcevable que ce genre de procédure soit le reflet du fonctionnement de notre société et s'oppose à cette démarche.

Délibération n° 1901_3

Objet : Attribution d'indemnité de conseil au comptable du Trésor

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur les indemnités à octroyer à Monsieur le Trésorier de Meung sur Loire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

Par 19 voix pour, par 1 voix contre (M. J.P. FROUX) et par 0 abstention,

DÉCIDE de demander le concours de Monsieur le Trésorier pour assurer des prestations de conseil,

DÉCIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 %,

DIT que cette indemnité sera accordée à Monsieur Jean-Michel PICHON,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget 2019.

6. 14 rue des Ecoles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet d'aménagement du bâtiment situé au 14 rue des Ecoles.

Au rez-de-chaussée : Bibliothèque gérée par la CCTVL, les meubles sont à la charge de la CCTVL.

1^{er} étage : 2 logements F2 meublés en location gérés par la commune.

Ce projet se chiffre globalement à hauteur de 250 000 €, avec une prise en charge pour la commune à hauteur de 61 000 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire une consultation.

M. Y. FICHOU précise que le gymnase est prioritaire étant donné qu'il n'y a pas de lisibilité budgétaire pour les 5 ans à venir pour ce projet. Il précise également qu'il faudrait provisionner pour les travaux du gymnase et émet un avis très réservé.

M. G. LEPLEUX rappelle que pour l'isolation, une subvention sera versée.

M. J.P. FROUX précise qu'il y a suffisamment de fonds propres à hauteur d'1 500 000 € dont le leg.

M. Y. FICHOU demande à M. J.P. FROUX s'il y a des provisions pour ces travaux du 14 rue des Ecoles.

M. J.P. FROUX confirme qu'il y a des réserves suffisantes.

Mme F. BRETON précise qu'il faudrait prévoir quelques petits travaux d'entretien des douches du gymnase bien avant qu'une décision soit prise sur sa réhabilitation ou non.

M. R. MOIRE informe qu'il est contre les logements locatifs mais pour la bibliothèque. Il précise qu'il faudrait prévoir un espace de stockage pour la bibliothèque à l'étage ainsi que du stockage pour les services municipaux.

M. P. PICHON précise que la gestion de locations par les communes sont souvent sources de litiges.

M. H. VESSIERE propose que ces logements soient des logements étudiants.

Mme A. LAMBOUL précise que les étudiants sont plus dans les grandes villes.

Délibération n° 1901_4

Objet : Demande de consultation et demande d'appel d'offre pour le bâtiment du 14 rue des Ecoles

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

Par 16 voix pour, par 2 voix contre (M. P. PICHON, Mme F. BRETON)
et par 2 abstentions (M. R. MOIRE, M. Y. FICHOU),

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire une demande de consultation et une demande d'appel d'offre concernant le projet d'aménagement du bâtiment situé au 14 rue des Ecoles.

7. Terrain multisports

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que 2 devis ont été reçus en mairie pour l'élaboration d'une plateforme du terrain multisports :

- Entreprise Transgal à hauteur de 40 729,20 € TTC
- Entreprise STP AUGIS à hauteur de 41 097,60 € TTC.

Une discussion est engagée sur le détail du calcaire.

Mme F. BRETON demande si le terrain multisports comprend les normes 3X3 d'un terrain de basket, norme mise en place par la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB). Si cette norme est respectée, ce dossier pourrait faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Fédération.

Mme A. LAMBOUL se renseigne sur cet élément auprès du fournisseur.

M. Y. FICHOU demande si les entreprises ont des références d'autres terrains multisports.

Monsieur le Maire précise que Transgal a fait l'enrober des écoles et STP AUGIS le multisports de Dry.

M. G. LEPLEUX précise que ce sont deux entreprises dont la qualité est proche l'une de l'autre.

M. Y. FICHOU précise qu'un multisports peut être bruyant et qu'il faudrait en discuter puis informer les riverains proches de son emplacement.

Délibération : n° 1901_5

Objet : Appel à projets

Considérant le projet de création de sanitaires à l'école élémentaire,
Considérant le projet de création d'un terrain multiports (fourniture et pose) avec la création d'une plateforme pour accueillir ce terrain multisports,

Considérant ces travaux entrant dans la thématique de proximité et développement des territoires de l'appel à projet d'intérêt communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

D'ADOPTER les projets :

- le projet de création de sanitaires à l'école élémentaire,
- le projet de création d'un terrain multiports (fourniture et pose) avec la création d'une plateforme pour accueillir ce terrain multisports,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Département, et à signer les documents afférents,

DE SOLLICITER le soutien financier du Département dans le cadre du dossier de l'appels à projets pour :

- le projet de création de sanitaires à l'école élémentaire,
- le projet de création d'un terrain multiports (fourniture et pose) avec la création d'une plateforme pour accueillir ce terrain multisports,

8. Mise à jour des tarifs 2019

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil que la mise à jour des tarifs votés au dernier conseil n'avait pas tenue compte des modifications de tarifs faites au cours de l'année 2018 concernant certains tarifs des salles et la mise en place du tarif Pass'Ados pour les jeunes qui remplacent les Tickets Sports.

Délibération n° 1901_6
Objet : Tarifs 2019

Considérant la grille tarifaire proposée,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,
DÉCIDE

les tarifs suivants applicables à compter du 1er janvier 2019 :

	Services	2019
Périscolaire	Repas de cantine - enfants	3,20
	Repas de cantine - adultes	4,62
	Garderie périscolaire - forfait mensuel matin	20,00
	Garderie périscolaire - forfait mensuel soir	25,92
	Garderie périscolaire - tarif matin	1,20
	Garderie périscolaire - tarif soir (départ avant 17h45)	1,20
	Garderie périscolaire - tarif soir (départ après 17h45)	2,50
	Garderie extrascolaire du mercredi matin	4,00
	Dépassement garderie périscolaire : après 18h30 ou 13h	5,00
	Transport scolaire - forfait mensuel	11,05

Photocopie et télécopie	Particuliers - Recto A4	0,40
	Particuliers - Recto-Verso A4	0,45
	Particuliers - Recto A3	0,60
	Particuliers - Recto-Verso A3	0,70
	Particuliers - copie couleur	1,20
	Associations - Recto A4	0,15
	Associations - Recto-Verso A4	0,20
	Associations - Recto A3	0,20
	Associations - Recto-Verso A3	0,40
	Associations - copie couleur	0,65
	Télécopie (National et intern) 5 feuilles maxi	1,40
	Clés et badges	Perte de clé programmable
Perte de badge gymnase		20,20
Containers	Caution pour prêt de 4 containers	151,50
Salle Val Sologne louée seulement aux Laillylois (pas de location en juillet et août)	1 jour week-end Laillylois	151,00
	Week-end Laillylois	303,00
	Asso locale (de Lailly en Val) manif lucrative (1 gratuite par an Val Sologne OU Lisotte)	71,00
	Asso locale (de Lailly en Val) - manif non lucrative	gratuit
	Association cantonale	gratuit
	Association extérieure au canton	202,00
	Lave vaisselle inclus dans la location	
	Caution	1 515,00
Espace de la Lisotte	1 jour week-end Laillylois	212,00
	Week-end Laillylois	424,00
	1 jour week-end personne extérieure	1 000,00
	Week-end personne extérieure	1 500,00
	Association locale (de Lailly en Val) manif lucrative (1 gratuite par an Val Sologne OU Lisotte)	101,00
	Asso locale (de Lailly en Val) - manif non lucrative	gratuit
	Association cantonale	gratuit
	Association extérieure au canton	252,00
	Office (associations ou particuliers)	121,00
Caution	1 515,00	
Location Matériel Communal (CCAS)	Table	4,05
	Banc	2,00
	Chaise	gratuit
	Tente (un week-end)	150,00
	Caution	505,00
Aire de camping-car	Basse saison – pour 24 h	8,40
	Haute saison – pour 24 h	9,60
	Toute période – pour 5 h	5,00
Droits de place (le mètre)	Locaux	0,56
	Extérieurs	3,23
	Brocante	2,20

Concession cimetièrè	10 ans	126,00
	15 ans	152,00
	30 ans	182,00
	50 ans	303,00
Cave urne	10 ans	313,00
	15 ans	364,00
	30 ans	434,00
	50 ans	556,00
Garde de chenil (à compter du 2^{ème} jour)		20,20
Repas du 14 juillet		12,00
Divers	Heure de ménage pour nettoyage des salles communales	41,00
Travaux	Travaux communaux (pour 1 heure)	83,00
Pass'Ados	Adhérents bénévoles	5,61
	Adhérents dédommagés de leurs frais	9,90
	Adhérents brevet éducateur fédéral	12,32
	Adhérents diplôme d'état ou équivalent	16,16
Pass'Ados (inscription des enfants de la 6^{ème} à la 3^{ème} de Lailly en Val)		10,00
Pêche à l'étang communal	Carte à la journée (2 lignes)	5,00
	Carte pour une ligne supplémentaire	3,00
	Carte à la journée (Comité d'entreprise)	3,00
	Saison complète adulte	59,00
	1/2 saison adulte	45,00
	Saison complète jeune	20,00
	1/2 saison jeune	15,00
	Saison hors communes	95,00
	1/2 saison hors communes	70,00

9. Décision modificative budget 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un dégrèvement de la taxe foncière pour les propriétés non bâties des jeunes agriculteurs.

Délibération n° 1901_7
Objet : Décision modificative – Budget Commune 2018

Considérant les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement 2018,
 Considérant la nécessité de modifier des lignes budgétaires,
 Considérant la nécessité de procéder à l'enregistrement de l'atténuation de charges perçue au 31 décembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL
 Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE

DE PROCÉDER aux écritures budgétaires suivantes, sur le budget Commune 2018 :

- Du chapitre 011 – Dépenses de fonctionnement
 - Article 615221 « Entretien réparation de bâtiments publics » : - 203.00 €
- Vers le chapitre 014 – Dépenses de fonctionnement
 - Article 7391171 « Dégrèvement taxe foncière propriétés non bâties jeunes agriculteurs » : + 203.00 €

10. Cessation contrat Primaqaz

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rompre le contrat avec Primaqaz suite à la mise en place du contrat Vitogaz via l'UDMR.

Délibération n° 1901_8
Objet : Cessation de contrat Primaqaz

Considérant la proposition de l'UDMR aux communes pour la fourniture de gaz,
Considérant la conclusion d'un contrat avec l'entreprise Vitogaz,
Considérant la nécessité de rompre le contrat précédant avec l'entreprise Primaqaz,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à rompre le contrat avec l'entreprise Primaqaz.

11. Questions diverses

Vœux parlementaires

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des vœux de trois Sénateurs et de la Députée à l'attention du Conseil Municipal.

Leg

M. J.P. FROUX fait un point aux membres du conseil sur la situation d'un leg.

Repas des anciens du dimanche 3 février 2019 à la Lisotte

Monsieur le Maire rappelle la date du repas des anciens et demande qui serait disponible pour venir installer et servir ce jour. 7 personnes seront présentes.

Repas payant ou non par les parents lors d'une absence imprévue d'un enseignant

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'à partir de ce jour, lorsqu'un enseignant est absent de manière imprévue, les enseignants garderont les enfants jusqu'à l'heure du déjeuner si le repas a bien été commandé au préalable par les parents et qu'elles permettront aux parents de prendre leurs enfants après qu'ils aient mangé leur repas commandé. Ce point a été validé avec les Directrices des 2 écoles.

Commission finance

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil que la date de la prochaine commission finance est le 6 février 2019 à 18h00.

Dates des prochains conseils

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :

- 4 mars à 20h30
- 1^{er} avril à 19h00
- 29 avril à 20h30

12. Questions des membres

Point en question diverse ou à mettre en point d'un prochain conseil municipal

Pour donner suite à la réception de la carte en couleur du PADD demandée lors du dernier conseil, M. Y. FICHOU s'étonne du retour en espace vert d'un terrain d'une superficie de 2 hectares et demi situé derrière le lotissement du Clos Moussard, appartenant à la commune. Sachant que la commune est en développement, cette parcelle pourrait servir à l'urbanisation et qu'il serait peut-être souhaitable de laisser cette possibilité. Est-ce un oubli ou une volonté de ce changement ?

Monsieur le Maire transmettra la question à M. J.N. MILCENT.

Eclairage public

Mme N. BOUCHAND demande un point sur l'avancement de l'éclairage public.

Monsieur le Maire demande aux élus ainsi qu'aux administrés de lui faire un retour précis des horaires d'éclairage ou non sur toutes les anomalies remarquées en sachant qu'il est tous les jours en relation avec l'entreprise pour éradiquer ces dysfonctionnements. Le paiement à l'entreprise sera toujours en suspens par mandat administratif tant que le problème ne sera pas résolu entièrement sur toute la commune.

Presbytère de Lailly en Val à vendre

Mme M.J COUDERC informe les membres du conseil d'une réunion d'information sur l'avenir du Presbytère est prévue le mardi 22 janvier 2019 à 20h30 au Presbytère.

Grillage Terrains de tennis

Mme F. BRETON informe Monsieur le Maire d'un trou important dans le grillage des terrains de tennis extérieurs.

Salle de la Lisotte

M. P. PICHON fait le point sur les différents travaux d'entretien de la salle de la Lisotte :

- Scène : un entretien du parquet est à prévoir d'urgence,

Monsieur le Maire précise que cela est prévu pour le budget 2019,

- Cuisine : l'eau froide du gros évier est bloquée,

- L'eau chaude du bar est bouillante et l'eau du gros évier de la cuisine est tout juste chaude,

- Félicitations aux agents de ménage pour l'entretien de la cuisine de la Lisotte, le décapage est très bien fait.

- L'achat d'une station kärcher pour nettoyer la cuisine pourrait faciliter et faire gagner du temps aux agents de ménage, une demande de devis serait intéressante à faire.

Courrier d'un administré

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier d'un administré concernant la Sologne grillagée, dangereuse pour le gibier. Monsieur le Maire précise que les Sénateurs et Députée prennent en compte ce problème de grillage en Sologne, un rapport est en cours.

M. P. PICHON précise que la Région a également délibéré pour instruire les nouvelles demandes de pose de grillage récemment.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 4 mars 2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 21h50.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
 - Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
- avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme M. AUBRY	Mme N. BOUCHAND	Mme. A BOUCHARD DE LA POTERIE	Mme. F. BRETON
Mme MJ. COUDERC	M. Y. FICHOU	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX
M. M. GRIVEAU	Mme V. GUERIN	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX	M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI-PALAIS	M. E. MELLOT
M. JN. MILCENT	M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON
M. F. PREVOST	M. H. VESSIERE		

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à M. G. LEPLEUX,

Mme A. MAURIZI PALAIS a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à M. M.P LACOSTE,

Mme V. GUERIN a donné procuration à Mme M.J. COUDERC,

M. J.N. MILCENT a donné procuration à M. P. GAUDRY.